

Comment remplir l'Annexe GT/FT2 – Produits exportés en dehors de l'Ontario

Loi de la taxe sur l'essence et Loi de la taxe sur les carburants

Remplissez cette annexe si vous avez exporté de l'essence ou du carburant en dehors de l'Ontario pendant la période couverte par votre déclaration. **Veillez remplir une annexe distincte pour chaque type de produit exporté et chaque territoire.**

Vous devez joindre les annexes sur l'essence sans plomb (y compris les mélanges d'essence-éthanol et l'éthanol-carburant dénaturé), l'essence au plomb, le carburant aviation et le propane à votre déclaration de taxe sur l'essence, et les annexes sur le carburant incolore, le carburant coloré et le biodiesel à votre déclaration de taxe sur les carburants.

Dénomination sociale	Inscrivez votre dénomination sociale telle qu'elle figure sur le certificat d'inscription ou la preuve d'inscription délivré(e) par le ministère du Revenu (ministère).
N° de référence MFTT	Inscrivez votre numéro de référence MFTT, tel qu'il figure sur le certificat d'inscription ou la preuve d'inscription délivré(e) par le ministère.
Période de déclaration	Inscrivez les dates du début et de la fin de la période couverte par la déclaration (année/mois/jour).
Type de produit	Indiquez le type de produit en cochant la case appropriée. Si vous avez exporté plus d'un produit en dehors de l'Ontario pendant la période de déclaration, remplissez une annexe séparée pour chaque type de produit.
Territoire	Inscrivez la province, l'état ou le pays où le produit a été exporté en Ontario. Si vous avez exporté des produits vers plus d'un territoire pendant la période de déclaration, veuillez remplir une annexe distincte pour chaque territoire.
Exemple	Par exemple, si vous avez exporté de l'essence sans plomb au Manitoba et en Saskatchewan, et du carburant incolore dans l'État de New York, vous devez remplir trois annexes. La première pour les exportations d'essence sans plomb au Manitoba, la deuxième pour les exportations d'essence sans plomb en Saskatchewan, et la troisième pour les exportations de carburant incolore dans l'État de New York.
Remplissez l'information requise pour chaque produit exporté. Sur chaque annexe, les renseignements suivants sont requis pour chaque exportation.	
Nom et adresse du fournisseur	Nom et adresse de la compagnie où vous avez acheté le(s) produit(s).
Nom et adresse du client	Nom et adresse de la compagnie, située à l'extérieur de l'Ontario, à qui vous avez vendu le(s) produit(s).
Date du bordereau de chargement	Date indiquée sur le bordereau de chargement. Les bordereaux de chargement sont émis au moment du chargement du produit à la gare de transport canadienne. Dans l'exemple ci-dessus, il vous faudrait inscrire une date pour chaque exportation au Manitoba et en Saskatchewan.

Numéro de bordereau de chargement	Numéro assigné au bordereau de chargement. Dans l'exemple ci-dessus, il vous faudrait inscrire un numéro de bordereau de chargement pour chaque exportation au Manitoba et en Saskatchewan.
Date de contrôle du fret	Date indiquée sur le document de contrôle du fret. Ces documents sont utilisés lorsque le produit est chargé à une gare de transport intermodal américaine. Dans l'exemple ci-dessus, il vous faudrait inscrire cette date pour chaque exportation dans l'État de New York.
Numéro de contrôle du fret	Numéro assigné au document de contrôle du fret. Dans l'exemple ci-dessus, il vous faudrait inscrire un numéro de contrôle du fret pour chaque exportation dans l'État de New York.
Nom du transporteur	Nom de la compagnie ayant effectué le transport des produits en dehors de l'Ontario pour vous.
N° de référence MFTT - Transporteur interterritorial	Chaque transporteur auquel vous avez recours pour transporter vos produits doit être inscrit auprès du ministère. Le transporteur trouvera le numéro de référence MFTT dans le coin supérieur droit du certificat d'inscription de transporteur interterritorial.
Quantité (litres)	Inscrivez la quantité en litres par bordereau de chargement/document de contrôle du fret. Par exemple, si pendant la période de déclaration, vous avez effectué deux exportations de carburant incolore dans l'État de New York et que chacune provenait d'un fournisseur différent et comportait un numéro de contrôle de fret et un transporteur différents, il vous faudrait inscrire chacune de ces exportations séparément.
Quantité totale en litres	Somme de toutes quantités (en litres) tel qu'indiqué ci-dessus.
Reportez ce total à la ligne appropriée de votre déclaration	Si vous utilisez plus d'une page pour déclarer vos exportations, indiquez le total de toutes les exportations par type de produit sur la ligne appropriée de votre déclaration.
Renseignements	Sans frais 1 866 ONT-TAXS (1 866 668-8297) Appareil de télécommunications pour sourds - ATS (téléimprimeur) 1 800 263-7776 Site Web ontario.ca/revenu